

CTSD des Yvelines – 22 juin 2017

Déclaration préalable présentée par FO et la FSU

« Le projet d'arrêté relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège, publié le 18 juin 2017, ne modifie pas le fond de la réforme de Mme Vallaud-Belkacem.

Cette année scolaire 2016-2017 a été particulièrement éprouvante pour les personnels dans un contexte de tensions, pressions et de surcharge de travail.

Ce texte renvoie au local les arbitrages entre AP et EPI, entre enseignements facultatifs. Cela renforce les inégalités, la concurrence entre les disciplines, les personnels et les établissements.

L'état est certes desserré mais cela ne doit pas faire illusion sur le fond : c'est un pas vers plus d'autonomie.

Les organisations syndicales FNEC FP FO et FSU demandent un retour à des horaires nationaux et à des dotations horaires garantissant le rétablissement de tous les enseignements et de toutes les options. Cela signifie retour à des dotations spécifiques fléchées pour enseignements facultatifs afin d'éviter la mise en concurrence des disciplines.

Un vrai pas en avant serait de satisfaire ce que la majorité des organisations syndicales du second degré avec les personnels ont demandé pendant des mois : l'abrogation de la réforme du collège et l'ouverture de discussions pour une autre réforme. »